Programme de la Formation

Réglementation incendie des établissements recevant du public

1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : S'initier à la réglementation incendie des Etablissements Recevant du Public
Date(s) : lundi 8 octobre 2018
Lieu : Afapi - 15 rue Marc Sangnier 80000 Amiens

OBJECTIF(S) *- Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module*

- Comprendre les évolutions réglementaires et la logique sécuritaire
- Définir la réglementation applicable à un projet
- Intégrer les paramètres de la sécurité incendie à la conception d'un projet, optimiser et anticiper les coûts
- Savoir constituer le dossier de demande d'autorisation et formuler des demandes de dérogation
- se familiariser à l'usage de la réglementation et rechercher des solutions techniques et réglementaires

PRISE EN CHARGE

FIF PL cliquez ici
ACTALIANS cliquez ici

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Fiche d'évaluation

Module

S'initier à la réglementation incendie des Etablissements Recevant du Public

1 jour soit 7 heures de formation

Type : En intra-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : lundi 8 octobre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30
Lieu : Afapi - 15 rue Marc Sangnier 80000 Amiens

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Comprendre les évolutions réglementaires et la logique sécuritaire
- Définir la réglementation applicable à un projet
- Intégrer les paramètres de la sécurité incendie à la conception d'un projet, optimiser et anticiper les coûts
- Savoir constituer le dossier de demande d'autorisation et formuler des demandes de dérogation
- se familiariser à l'usage de la réglementation et rechercher des solutions techniques et réglementaires

FORMATEUR(S)

BACLET Florian

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Matinée : Conférence assistée par ordinateur.
Après-midi : Cas pratique et mise en application « Réaménagement d'un ERP de 5ème catégorie en 4ème puis en 3ème catégorie ».

PROGRAMME

INTRODUCTION
La définition de la prévention de l'incendie, l'impact du retour d'expérience sur la réglementation. Le RETEX.
Les buts et les objectifs de la prévention.

DÉFINITION, CLASSEMENT DES ERP & RÉGLEMENTATION
Les ERP : Définition, hauteur, limite de hauteur et impact de la hauteur des ERP sur les dispositions constructives & réglementaires.
Le classement des ERP : Types, groupes & catégories.
Les groupements d'établissements : Isolés entre eux & non isolés entre eux.
L'articulation de la réglementation ERP.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION « ERP »
Le système d'alarme, les consignes et les moyens de secours.
Les dégagements : l'évacuation des occupants, la prise en compte du handicap lors de la conception et l'évacuation différée & la terminologie des dégagements.
Le désenfumage : Définition et objectif du désenfumage, modes & méthodes de désenfumage, obligations de désenfumage.
L'éclairage : L'éclairage normal & de sécurité.
Éclairage de sécurité : L'éclairage d'évacuation & d'ambiance ou d'anti-panique.
Les mesures à la construction : Le comportement au feu des matériaux et des éléments de construction, l'aménagement, la distribution intérieure & l'isolement aux risques des locaux.
Les mesures sur les installations techniques.

LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ERP
Le descriptif.
La notice de sécurité.
La notice d'accessibilité.
Les demandes de dérogations et les mesures de compensation.
Les travaux.
Les vérifications dans les établissements neufs ou ayant fait l'objet de travaux.
La visite d'ouverture.

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES
La conception et la desserte des bâtiments.
L'isolement par rapport aux tiers.
La résistance au feu des structures.
Les couvertures.
Les façades.
La distribution intérieure et compartimentage.
Les locaux à risques particuliers.
Les conduits et gaines.
Les dégagements : Conception, UP et calcul, cas des sous-sols, sorties, portes & distances maximales à parcourir à parcourir.

DEBRIEFING, BILAN ET ÉVALUATION
Échanges & évaluation de fin de formation.

afapi
association pour la formation des architectes de Picardie

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
AFAPI 15, rue Marc Sangnier 80000 Amiens
03.22.92.06.83 - afapi@orange.fr

FORMATION : Réglementation incendie des établissements recevant du public

Module : S'initier à la réglementation incendie des Etablissements Recevant du Public
Date(s) : lundi 8 octobre 2018, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30
Lieu : Afapi - 15 rue Marc Sangnier 80000 Amiens

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 03/10/2018
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : ..... **Prénom :** .....

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Date de naissance : ..... **Téléphone :** .....

E-mail personnel : ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestion de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : ☐ Oui / ☐ Non **Architecte DPLG :** ☐ Oui / ☐ Non

Numéro personnel National d'Architecte : .....

Activité du stagiaire :

- ☐ Architecte
- ☐ Architecte expert
- ☐ Artisan
- ☐ Assistant administratif, RH
- ☐ Chargé de communication, développement
- ☐ Collaborateur non architecte
- ☐ Dessinateur, concepteur graphiste…
- ☐ Économiste
- ☐ Ingénieur
- ☐ Maîtrise d'ouvrage publique
- ☐ Paysagiste concepteur
- ☐ Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- ☐ Programmiste, AMO
- ☐ Service technique des collectivités
- ☐ Autre : .....

Mode d'exercice :

- ☐ Demandeur d'emploi
- ☐ Fonctionnaire d'état
- ☐ Fonctionnaire des collectivités territoriales
- ☐ Libéral
- ☐ Salarié
- ☐ Autre : .....

afapi
association pour la formation des architectes de Picardie

Prise en charge éventuelle de la formation :

- ☐ Fonds professionnels : Libéral
- ☐ Fonds professionnels : Salarié CIF
- ☐ Fonds professionnels : Salarié CPF
- ☐ Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- ☐ Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- ☐ Fonds professionnels : Pôle emploi
- ☐ Fonds propres
- ☐ Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- ☐ Fonds publics : Instances européennes
- ☐ Fonds publics : État
- ☐ Fonds publics : Conseils régionaux
- ☐ Fonds publics : Pôle emploi
- ☐ Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ☐ ACTALIANS
- ☐ FIF PL
- ☐ Autre : .....

Demande de subrogation : ☐ Oui / ☐ Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale : .....

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : ..... **Activité principale :** .....

Gérant(e) : ..... **Fonction :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Téléphone : ..... **E-mail :** .....

Siret : ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Individuelle	0,00 €	..... €
Module 1 : S'initier à la réglementation incendie des Etablissements Recevant du Public		**7h / 1 jour**	
Coût pédagogique	Plein tarif	300,00 €	..... €
	Tarif Jeune inscrit - moins de 3 ans	210,00 €	..... €
		TOTAL	..... €

MODE DE PAIEMENT

☐ Chèque

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

afapi
association pour la formation des architectes de Picardie

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :
Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.
Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation
2. Modalités d'inscription :
Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement.
3. Convention / Attestations :
A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : ?
- une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.
- quelques jours avant le début du stage, nous vous adresserons par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation.
Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez nous retourner complété, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.
- À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dument rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral.
4. Tarification :
Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.
5. Modalité de paiements :
- Paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera après la formation.
6. Modalité de règlement :
Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle à l'A.F.A.PI pour l'agence.
- Mode de règlement :
Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre de l'A.F.A.PI, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu après le stage.
L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.
7. Report et annulation de stage :
L'A.F.A.PI se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. L'A.F.A.PI en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage.
8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :
En cas d'annulation de la session par le client :
- plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.
- moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.
9. Droits d'auteur et de reproduction :
La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par l'A.F.A.PI sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entrainant une demande de dommages et intérêts.
Prescription de sécurité et protection contre les accidents :
Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.
10. Formation continue :
Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.

A.F.A.PI – 15 rue Marc Sangnier 80000 AMIENS – Tél : 03.22.92.06.83

A.F.A.PI est certifié DATADOCK répondant ainsi aux exigences Qualités*
**décret du 30/06/15 entré en vigueur le 1er janvier 2017*